

adopté

le 16 nov. 1972.

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la Convention générale sur la Sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie, signée à Paris le 20 janvier 1972, complétée par un Protocole annexe.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention générale sur la Sécurité sociale entre la République française et la République de Turquie, signée à Paris le 20 janvier 1972, complétée par un Protocole annexe (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 16 novembre 1972.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au n° 39 (1972-1973) Sénat.

Voir les numéros :

Sénat : 39 et 61 (1972-1973).